

République Française

Département de la Moselle

Mairie de
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 31 Mars à 19 h 00

Convocation adressée le 27.03.2023

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Éric, Philippe HERTSCHUH, ZIMMERMANN Myriam, Vincent BUCHY, Marc WALCH, VATRY Christian, Stéphane MANSER et HEINRICH Giselle.

Secrétaire de séance : BUCHY Vincent

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 24.02.2023

1. Finances communales :

Vote taxes communales (annule et remplace la délibération du 24.02)

Modification délibération sur les logements vacants

Réalisation emprunt budget eau

Demande de participation classe verte enfants de Hultehouse scolarisés au RPI Mittelbronn-Dannelbourg

Vote des budgets (photovoltaïque, eau, général)

2. Urbanisme :

Point sur le permis de construire

Vente terrain Lecuyer

3. Travaux :

Rue des Fontaines

Maison des sœurs

4. Affaires culturelles :

5. Divers et communications

Etat des emprunts communaux

Personnel communal

Approbation conseil municipal du 24.02.2023

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 24.02.2023 et approuvent son contenu à l'unanimité, sauf la remarque de M. WALCH Marc qui nous incite à corriger la délibération des tarifs du gîte concernant la taxe de séjour.

Point 1 : Finances communales

- Vote taxes communales (annule et remplace la délibération du 24.02)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.61%	25.61%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	96.16%	96.16%
Taxe d'habitation		16.16%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.61%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96.16 %
- taxe d'habitation : 16.16 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

- Vote taxe habitation sur les logements vacants (annule et remplace la délibération du 24.02)

Vu l'article 1407 du Code General des Impôts.

Vu l'article 232 du Code General des Impôts

La taxe d'habitation sur les logements vacants est due pour chaque logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives, à l'exception des logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte et destinés à être attribués sous conditions de ressources.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

- Réalisation emprunt budget eau

Monsieur le maire de Hultehouse est autorisé à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt aux conditions suivantes :

Montant : 70000 €

Durée : 300 mois soit 25 ans

Taux : 4.35 %
Taux fixe
Montant échéance trimestrielle : 1151.74 €
Frais de dossier : 150 €

138/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à solliciter cet emprunt afin de financer l'adduction d'eau potable au Schelacker, Rue Paul Pignon et Rue de l'Ecole
- s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- autorise le maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité

- Demande de participation classe verte enfants de Hultehouse scolarisés au RPI Mittelbronn-Dannelbourg

Les écoles du RPI Mittelbronn-Dannelbourg accueillent deux enfants de notre commune.

Une classe verte est organisée au Ballon des Vosges pendant une semaine et une participation aux frais de séjours s'élevant à 80 euros par enfant est demandée.

Les Maires des deux communes sollicitent la commune de Hultehouse afin de savoir si la prise en charge de cette participation est possible.

Après délibération le conseil décide :

- De participer à raison de 160 €

Adopté à l'unanimité.

- Vote des budgets (photovoltaïque, eau, général)

Les budgets s'équilibrent comme suit :

- **Service photovoltaïque :**

Section de fonctionnement à 8582.48

Section d'Investissement à 5118.27

- **Service eau :**

Section de fonctionnement à 56 839.21

Section d'investissement à 116 791.22

- **Service Principal :**

Section de fonctionnement à 296 182.56

Section d'investissement à 1 412 755.45

Adopté à l'unanimité.

Point 2 Urbanisme

- Point sur les permis de construire

M. Le Maire fait part au conseil des nouveaux permis de construire accordés :
M BECHER Arnaud Rue des Prés.

- Vente terrain Lecuyer

On reste sur la décision prise

139/2023

Point 3 : TRAVAUX

- Rue des Fontaines : Les travaux sont achevés sauf la pose de l'enrobé qui se fera Jeudi 06 Avril.
- Maison des sœurs : La réunion de coordination du chantier a eu lieu le Vendredi 17 mars 2023.

Point 4 : Affaires culturelles

- Rien à signaler.

Point 5 : Divers et communications

- L'état des emprunts communaux a été distribué à l'ensemble du conseil municipal.
- Journée nettoyage : **22 avril 2023**
Reconnaissance des tuyaux d'assainissement de l'Impasse de la Station à la Maison des Sœurs.
Fontaine Vauban
Nettoyage gîte
Clôture citerne gaz
Arrêt bus rue du Stade

Le conseil est clôturé à 21 h 30.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :

MOUTON Philippe

DREYER Nadine

BAILLY Eric

HERTSCHUH Philippe

ZIMMERMANN Myriam

140/2023

BUCHY Vincent

WALCH Marc

VATRY Christian

MANSER Stéphane

HEINRICH Giselle